



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**  
Service eau, environnement  
Unité Biodiversité

### NOTE DE PRESENTATION

Projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités de destruction  
de spécimens d'Ibis sacré *Threskiornis aethiopicus* dans le département de Loire-Atlantique

#### **Contexte et objectifs du projet de décision :**

Des populations d'ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*), espèce exotique échappée de captivité, se sont implantées en milieu naturel sur la façade atlantique et en particulier en Loire Atlantique depuis la fin des années 1980. Les oiseaux étaient issus de parcs zoologiques, ont niché en pleine nature et les populations ont alors grossi, pour atteindre environ 1400 couples nicheurs en 2008.

Le développement des populations d'ibis sacré a eu un impact sur l'environnement et la biodiversité. En effet, cet oiseau, entrant en compétition avec des espèces autochtones pour des sites de nidification, a ainsi évincé certaines espèces de sites importants.

Un programme de régulation des effectifs par stérilisation des nids et des opérations de tirs ont permis de réduire à environ 300 couples en 2014.

Le projet d'arrêté présenté est défini conformément aux dispositions applicables du titre II du livre IV du code de l'environnement et notamment par les articles L427-6 et L411-3 .

#### **Objectifs du projet de décision:**

Le présent projet d'arrêté préfectoral vise à définir les modalités de la destruction de spécimens d'Ibis sacré *Threskiornis aethiopicus* dans le département de la Loire-Atlantique.

L'ONCFS est chargé de procéder à la destruction des Ibis sacrés selon les modes et moyens qu'il détermine. Les interventions seront réalisées par les agents de l'ONCFS et sous leur contrôle.

Pour ces opérations, les agents de l'ONCFS peuvent être assistés par :

- des agents de développement et des techniciens de la fédération départementale des chasseurs,
- des gardes particuliers compétents pour les lieux d'intervention,
- des agents de l'ONEMA,
- des lieutenants de louveterie
- des agents assermentés et commissionnés des réserves naturelles nationales.

Un rapport de opérations est transmis annuellement au préfet, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et à la direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique .

**Date et lieux de la consultation :**

En application de l'article L120-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités de destruction de spécimens d'Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*) dans le département de Loire-Atlantique est mis à la consultation du public par voie électronique.

La consultation est ouverte du 15 janvier au 5 février 2016 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations :

- directement en ligne en précisant "Projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités de destruction de spécimens d'Ibis sacré " :

[ddtm-see-bbe@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm-see-bbe@loire-atlantique.gouv.fr)

- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service Eau, Environnement  
Unité Biodiversité  
10 Bd Gaston Serpette  
BP 53606  
44036 NANTES CEDEX 1.

Ce projet d'arrêté est également consultable à la préfecture de Loire-Atlantique (6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX) et dans les sous-préfectures.